



**52010 - Construction, restructuration  
et gros entretien des collèges publics**

**Proposition d'approbation de l'Avant-  
Projet Définitif de la restructuration et  
de l'extension du collège de BRUMATH**

**Rapport n° CP/2017/465**

**Service gestionnaire :**  
J4-Immobilier

**Résumé :**

Le Conseil Départemental a approuvé le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des collèges en séance Plénière le 20 mars 2017 (délibération CD/2017/012).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) en vue des travaux de restructuration et d'extension du collège de BRUMATH, projet qui s'inscrit à la PPI collèges.

Pour l'année scolaire 2016/2017, le collège de Brumath accueille 601 élèves dans les 2 bâtiments existants et une structure modulaire provisoire mise en place à la rentrée 2013.

L'opération doit permettre de restructurer l'ensemble du site du collège de Brumath, à l'exception du bâtiment recevant le restaurant scolaire.

Les bâtiments concernés représentent une SHON d'environ 5 071 m<sup>2</sup>, dont 750 m<sup>2</sup> de surface modulaire. Ces bâtiments existants ne répondent plus aux réglementations en vigueur et sont vétustes (délabrement des sanitaires en nombre insuffisant). Les salles de cours sont sous-dimensionnées en nombre et en taille (hors bâtiments modulaires). Le chauffage, les installations électriques, la ventilation ne sont pas conformes et sont à l'origine d'inconforts importants, voire de désordres (problème de moisissures dans les salles).

Les bâtiments ne sont pas isolés thermiquement, ce qui ne permet pas d'optimiser les dépenses de fonctionnement.

Le projet de restructuration et d'extension proposé comprend les travaux suivants :

- la restructuration complète du bâtiment externat principal (A) d'une surface de 2 386m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- la construction d'une extension, contiguë à l'externat principal, sur 3 niveaux d'une surface de 2 983 m<sup>2</sup> ;
- la démolition de l'externat secondaire (B) et des 2 bâtiments logements existants ;
- la construction d'un bâtiment d'habitation collectif de 3 logements, accessible depuis la rue du Château ;
- la réalisation d'un parvis d'entrée sécurisant l'accès des élèves.

Le projet prend également en compte les objectifs suivants :

- la mise en conformité de l'établissement au regard des différentes réglementations en vigueur :
  - sécurité incendie : création des espaces d'attente sécurisés, évacuation, comportement au feu des locaux à risques, etc. ;

- accessibilité des personnes à mobilité réduite conformément aux normes exigibles dans les établissements recevant du public : ascenseur, ligne guide, bandes podotactiles, etc. ;
- amélioration thermique de l'enveloppe bâtie existante suivant les exigences de la réglementation thermique en vigueur : isolation extérieure en façade et en toiture, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'une centrale de traitement d'air, etc. ;
- sismique : stabilité structurelle des constructions existantes et neuves par rapport à la réglementation et aux charges d'exploitation.
- la réorganisation de l'ensemble des espaces, ainsi que le fonctionnement des différentes entités composant le collège, afin de répondre aux exigences actuelles en matière d'établissement scolaire. La signalétique d'ensemble de l'établissement sera également traitée dans le cadre de l'opération ;
- la rénovation de l'ensemble des salles de classe et locaux pour adaptation aux standards pédagogiques actuels (avec en particulier l'équipement des salles de cours selon les référentiels techniques en vigueur et réinterrogation du référentiel en lien avec le Rectorat) ;
- la requalification de la cour et des aménagements extérieurs, la création d'un préau, l'organisation des cheminements et la sécurisation de l'entrée principale du collège, en donnant une dimension paysagère à certains espaces.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre OSLO architectes (architecte mandataire) pour un montant de 1 377 600 € TTC ; il a été notifié le 27 mars 2017.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 8 250 000 € HT. Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 12 500 000 € TTC hors coût de raccordement et de construction à une éventuelle chaufferie collective biomasse.

Cette dépense est inscrite au budget sur la ligne de crédit 24424. Le prévisionnel de dépense est le suivant :

Autorisation de programme	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022 et +
13.000.000 €	200.000 €	2.000.000 €	3.500.000 €	4.000.000 €	2.400.000 €	400.000 €

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en 2018 pour une livraison à la rentrée 2021.

La Commission Territoriale Nord a émis un avis favorable le 2 octobre 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'autoriser le lancement des travaux de restructuration et d'extension du collège de Brumath ;
- d'approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration et d'extension du collège de Brumath (dont la synthèse est jointe en annexe) ;
- d'approuver le coût global de l'opération à 12 500 000 € TTC dont le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 8 250 000 € HT.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :*

- d'autoriser le lancement des travaux de restructuration et d'extension du collège de Brumath ;*
- d'approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration et d'extension du collège de Brumath (dont la synthèse est jointe en annexe) ;*
- d'approuver le coût global de l'opération à 12 500 000 € TTC dont le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 8 250 000 € HT ;*
- autorise la poursuite des études et analyses en cours sur le raccordement du collège à une chaufferie collective biomasse.*

Strasbourg, le 27/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY